



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SCPPAT**

**Bureau de l'environnement**

Arrêté n° 24-2024-01-08-00004

du 08 JAN. 2024

**portant autorisation de pénétrer les propriétés privées  
et de les occuper temporairement en vue de la réalisation d'études  
et de levés topographiques nécessaires à la définition des emprises  
de la véloroute-voie verte V91  
sur les communes de Prigonrieux, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud et Le Fleix**

**Le Préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux et notamment son article 1<sup>er</sup> ;

**Vu** la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

**Vu** le code de justice administrative ;

**Vu** les articles 322-1 à 322-4-1 du code pénal ;

**Vu** la délibération de la communauté d'agglomération Bergeracoise du 28 février 2022 de lancement de la procédure d'expropriation globale sur les communes de Prigonrieux, La Force, Saint Pierre d'Eyraud et Le Fleix pour l'achèvement du tracé de la véloroute-voie verte V91 ;

**Vu** l'arrêté n°24-202204-12-00002 du 12 avril 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du tronçon Bergerac - Prigonrieux de la véloroute-voie verte de la Vallée de la Dordogne - V91 et cessibles les terrains nécessaires à sa réalisation sur la commune de Bergerac au lieu-dit « Franchemont » ;

**Vu** le courrier du 22 décembre 2023 de la communauté d'agglomération Bergeracoise sollicitant, à son profit, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées et de les occuper temporairement pour procéder aux études et aux levés topographiques nécessaires à la définition des emprises de la véloroute-voie verte V91 sur les communes de Prigonrieux, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud et Le Fleix ;

**Vu** les plans parcellaires annexés ;

**Vu** l'état parcellaire annexé ;

**Considérant** qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour que les agents de la communauté d'agglomération Bergeracoise ou les personnes mandatées et accréditées par elle, chargés de réaliser les études et les levés topographiques, n'éprouvent aucun empêchement de la part des propriétaires et exploitants des terrains touchés par l'opération précitée, en vue de l'achèvement de la réalisation de la véloroute-voie verte V91 ;

**Sur proposition** de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er** – Les agents de l'administration ou les personnes auxquelles la communauté d'agglomération Bergeracoise aura délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées et à les occuper temporairement, sous réserve des droits des tiers, pour y exécuter des études et des levés topographiques, sur les terrains concernés par le projet d'aménagement de véloroute-voie verte sur les communes de Prigonrieux, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud et Le Fleix.

**ARTICLE 2** – L'autorisation prévue à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, s'applique sur le territoire des communes de Prigonrieux, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud et Le Fleix, à l'intérieur des périmètres délimités en jaune sur le plan joint en annexe.

**ARTICLE 3** – Les agents de l'administration ou les personnes auxquels ces droits seront délégués, ne seront pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des maisons d'habitation. Ils ne pourront s'introduire dans les propriétés closes que dix (10) jours après la notification individuelle du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire, faite en la mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les dits agents ou prestataires pourront entrer avec l'assistance du juge d'instance.

**ARTICLE 4** – Les travaux de débroussaillage manuel ou mécanique devront respecter au maximum les arbres existants. D'une façon générale, il ne pourra être abattu d'arbres (fruitiers, d'ornement ou de haute futaie) avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

À la fin de l'opération, tout dommage causé par les études sera réglé, à défaut d'accord amiable entre le propriétaire et la communauté d'agglomération Bergeracoise, par le tribunal administratif, dans les formes indiquées par la loi du 22 juillet 1889.

**ARTICLE 5** – Le maire de chacune des communes citées à l'article 2 assureront dans la limite de leur commune, la surveillance des éléments de signalisation dont la liste des emplacements leur aura été notifiée par les prestataires chargés des études.

**ARTICLE 6** – La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donneront lieu à l'application des dispositions de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1943.

En outre, les dommages-intérêts pouvant être dus éventuellement aux communes visées à l'article 2 ci-dessus, pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstitution des éléments de signalisation y compris celles afférentes aux opérations de géotechniques, d'arpentage ou de nivellement qu'entraînera cette reconstitution.

Les agents des services publics intéressés dûment assermentés ainsi que les officiers de police judiciaire et les gendarmes seront chargés de rechercher les délits prévus au présent article, en application de l'article 6 de la loi de 6 juillet 1943 ; ils dresseront procès-verbal des infractions constatées.

**ARTICLE 7** – Une copie du présent arrêté et du plan annexé sera affichée aux mairies et aux lieux habituels d'affichage de chacune des communes visées à l'article 2 ci-dessus, à la diligence des maires. L'accomplissement de cette formalité sera justifié par des certificats d'affichage établis par les maires et adressés à la préfecture de la Dordogne – bureau de l'environnement.

Pendant la durée des opérations, la copie de l'arrêté et les plans annexés seront tenus à la disposition des propriétaires concernés dans les mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées non closes ne sera valable dans ces communes, qu'à l'expiration d'un délai de dix (10) jours après l'affichage dans les mairies.

Le présent arrêté sera publié sur le recueil des actes administratifs et sur le site internet des services de l'État en Dordogne.

Les agents de l'administration et les personnes autorisées seront munis d'une copie du présent arrêté, et des plans annexés qui devra être présenté à toute réquisition.

**ARTICLE 8** – Le délai de validité du présent arrêté est de cinq (5) ans. Toutefois il sera périmé de plein droit s'il n'est pas suivi d'exécution dans les six (6) mois après sa signature.

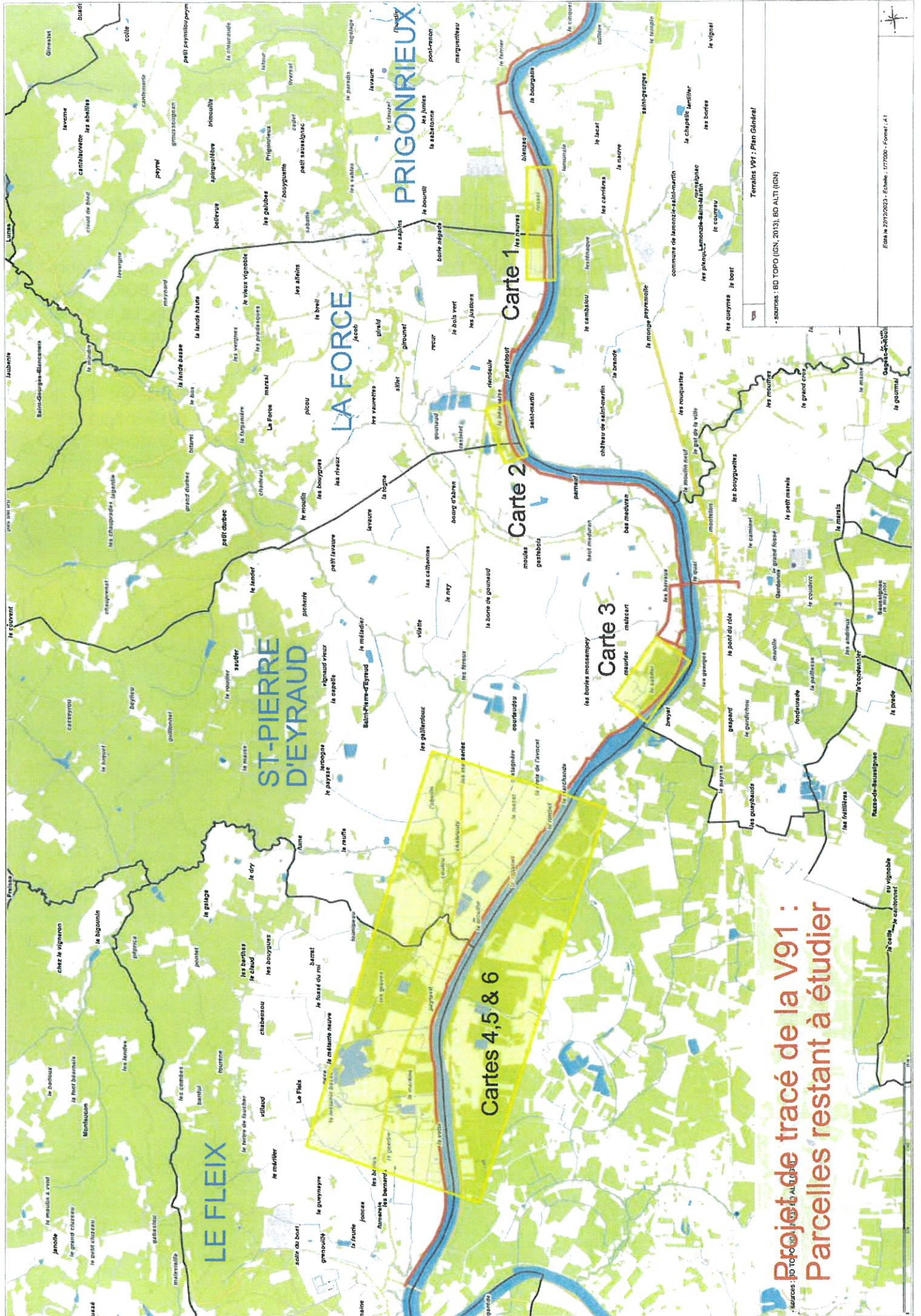
**ARTICLE 9** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux - 9 rue Tastet - 33000 BORDEAUX, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou sa notification. Le tribunal administratif de Bordeaux peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARTICLE 10** – Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, le président de la communauté d'agglomération Bergeracoise, le commandant du Groupement de Gendarmerie de la Dordogne, le directeur interdépartemental de la Police Nationale de la Dordogne, les maires des communes de Prigonrieux, La Force, Saint-Pierre d'Eyraud et Le Fleix, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

Nicolas DUFAUD

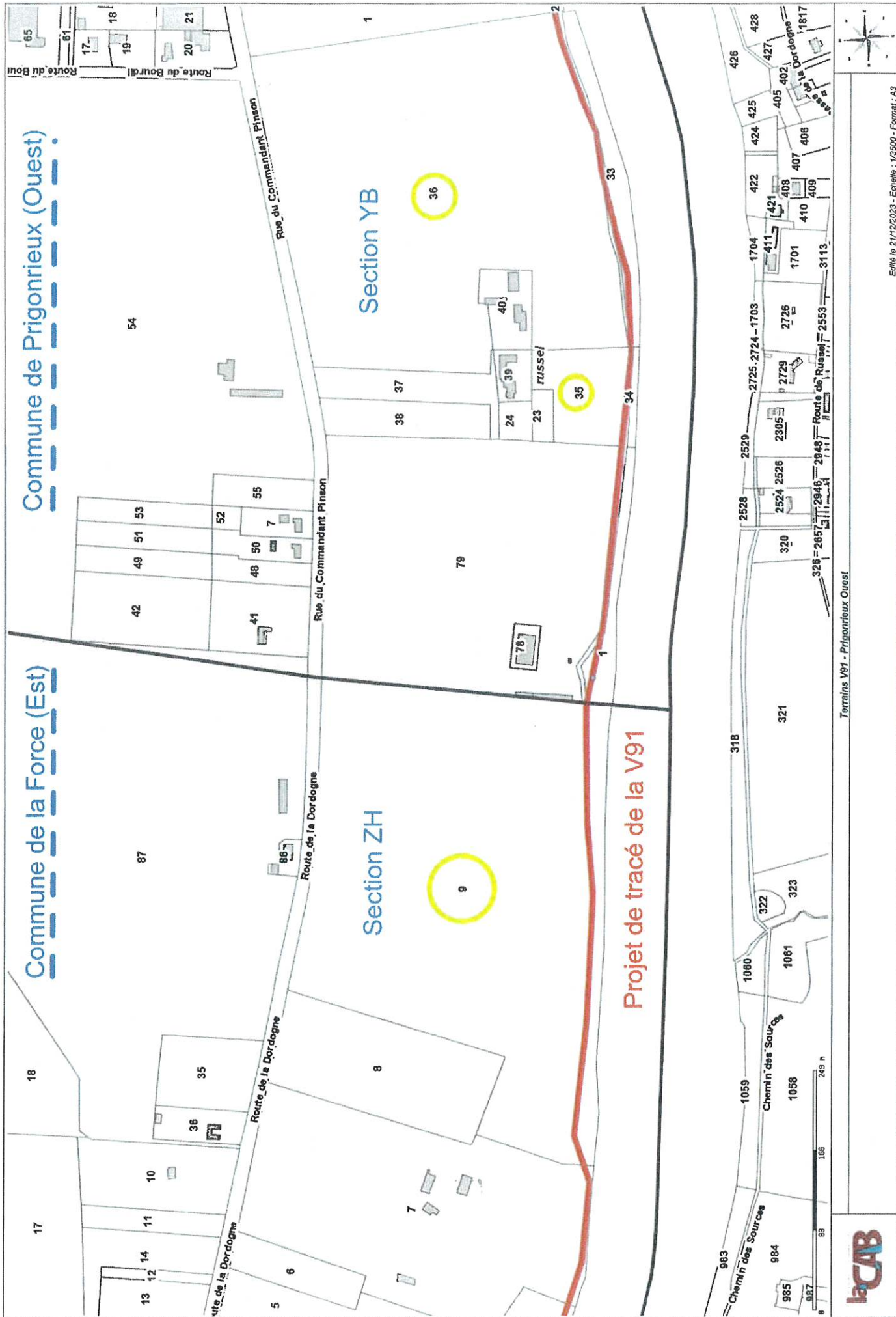


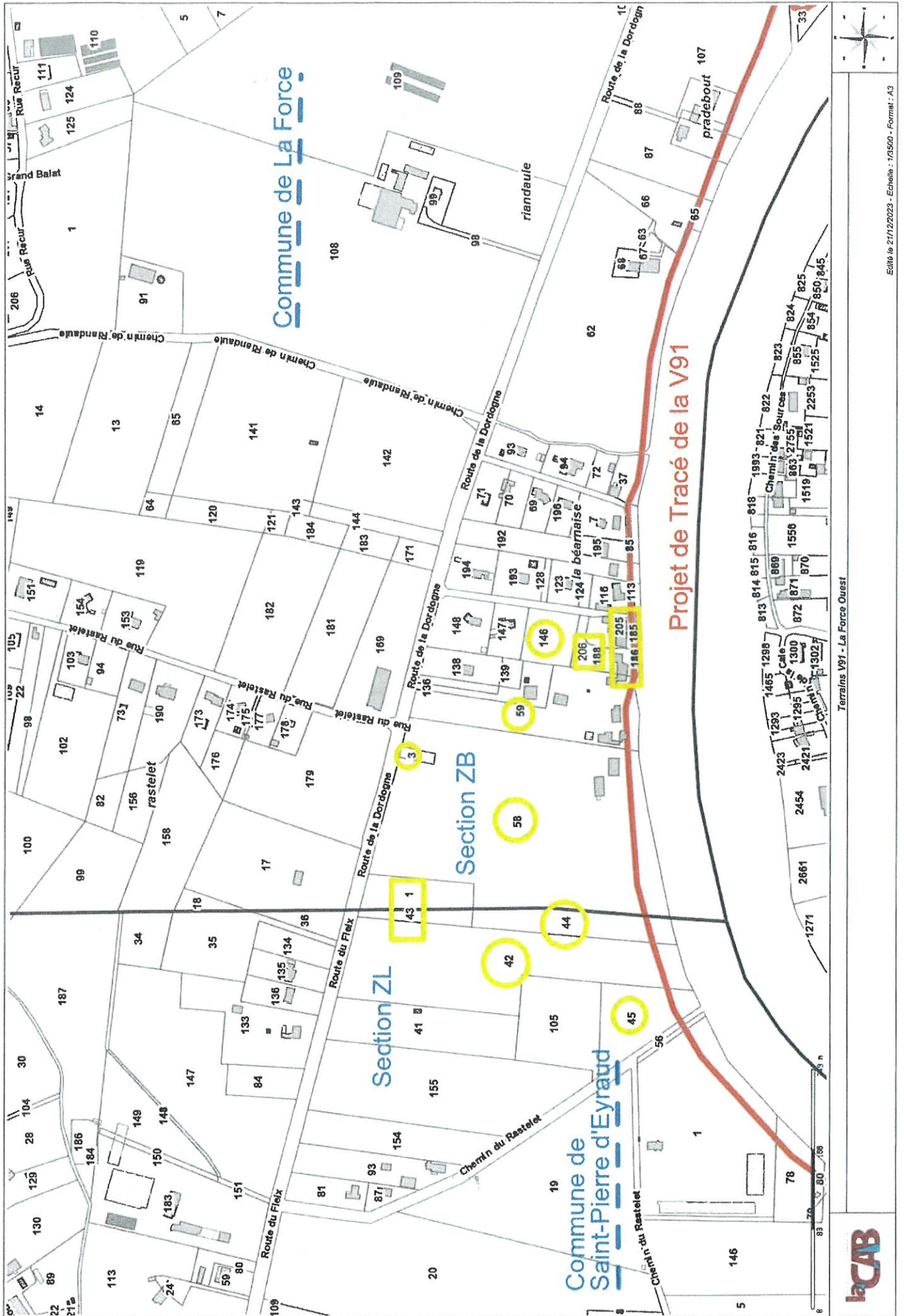
# Projet de tracé de la V91 : Parcelles restant à étudier

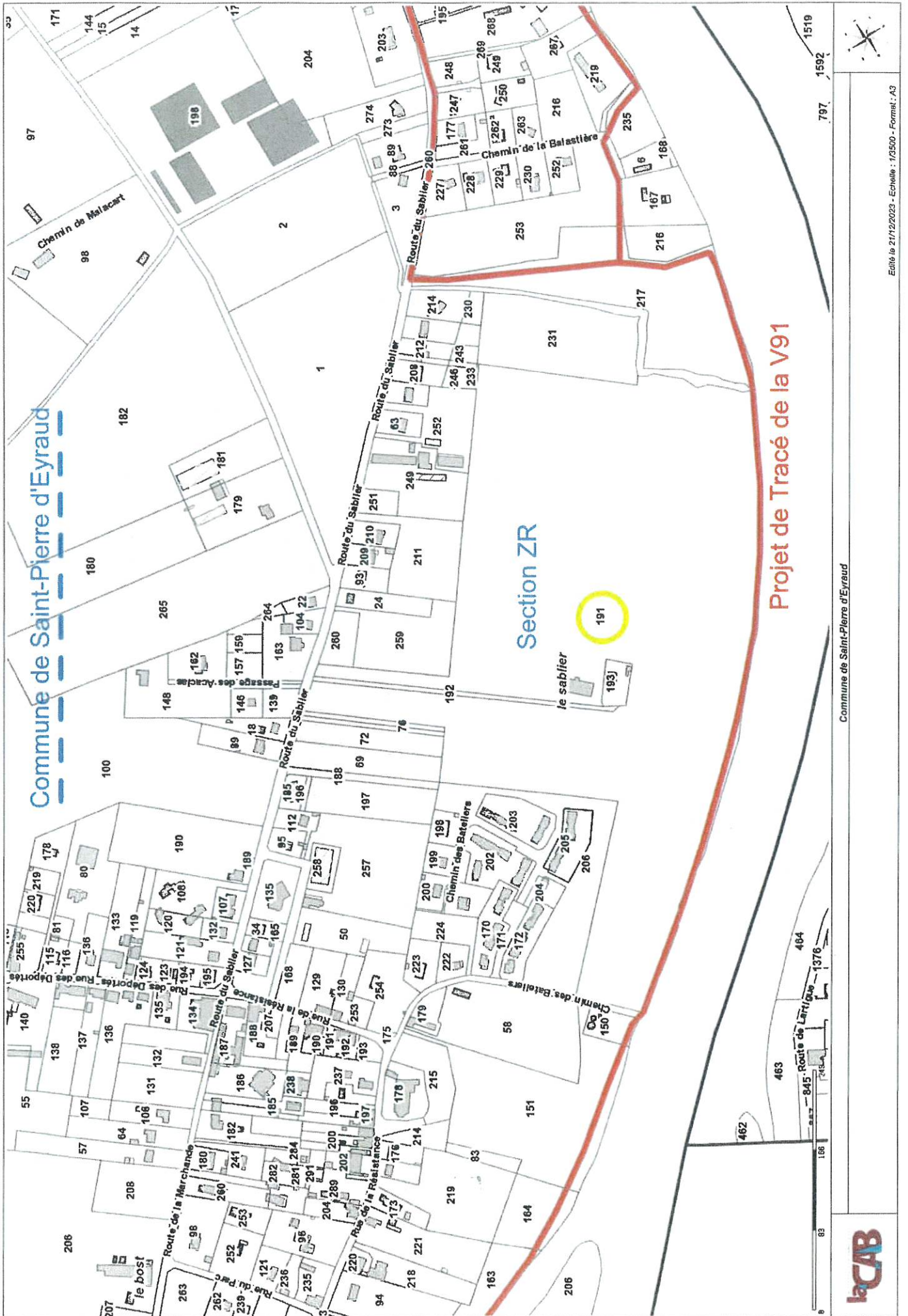
Terrains V91 : Plan Général

sources : BD TOPO (IGN, 2013), BD ALTI (IGN)

Échelle : 1:25000 - Format : A1







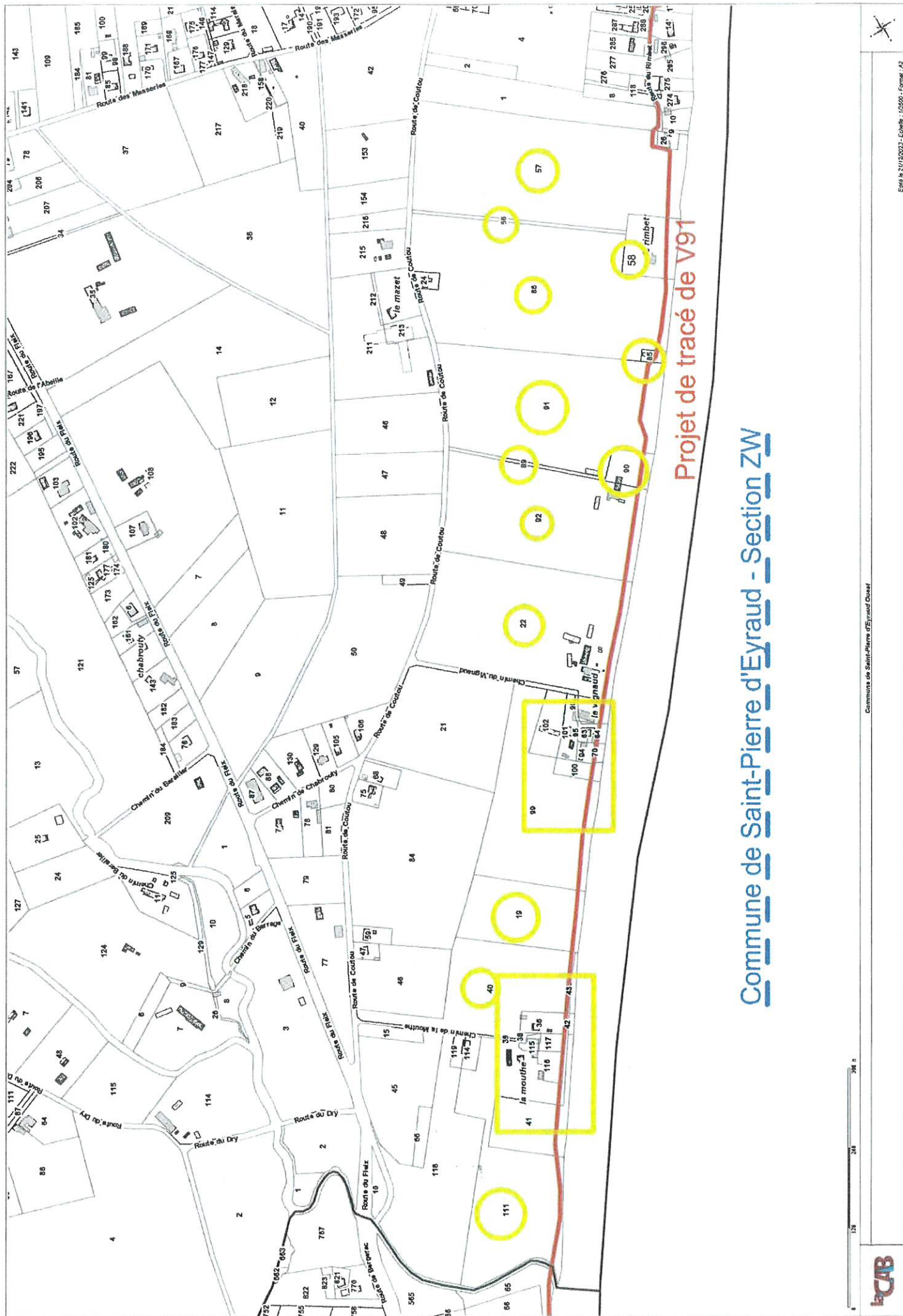
Commune de Saint-Pierre d'Eyraud

Section ZR

Projet de Tracé de la V91

Commune de Saint-Pierre d'Eyraud



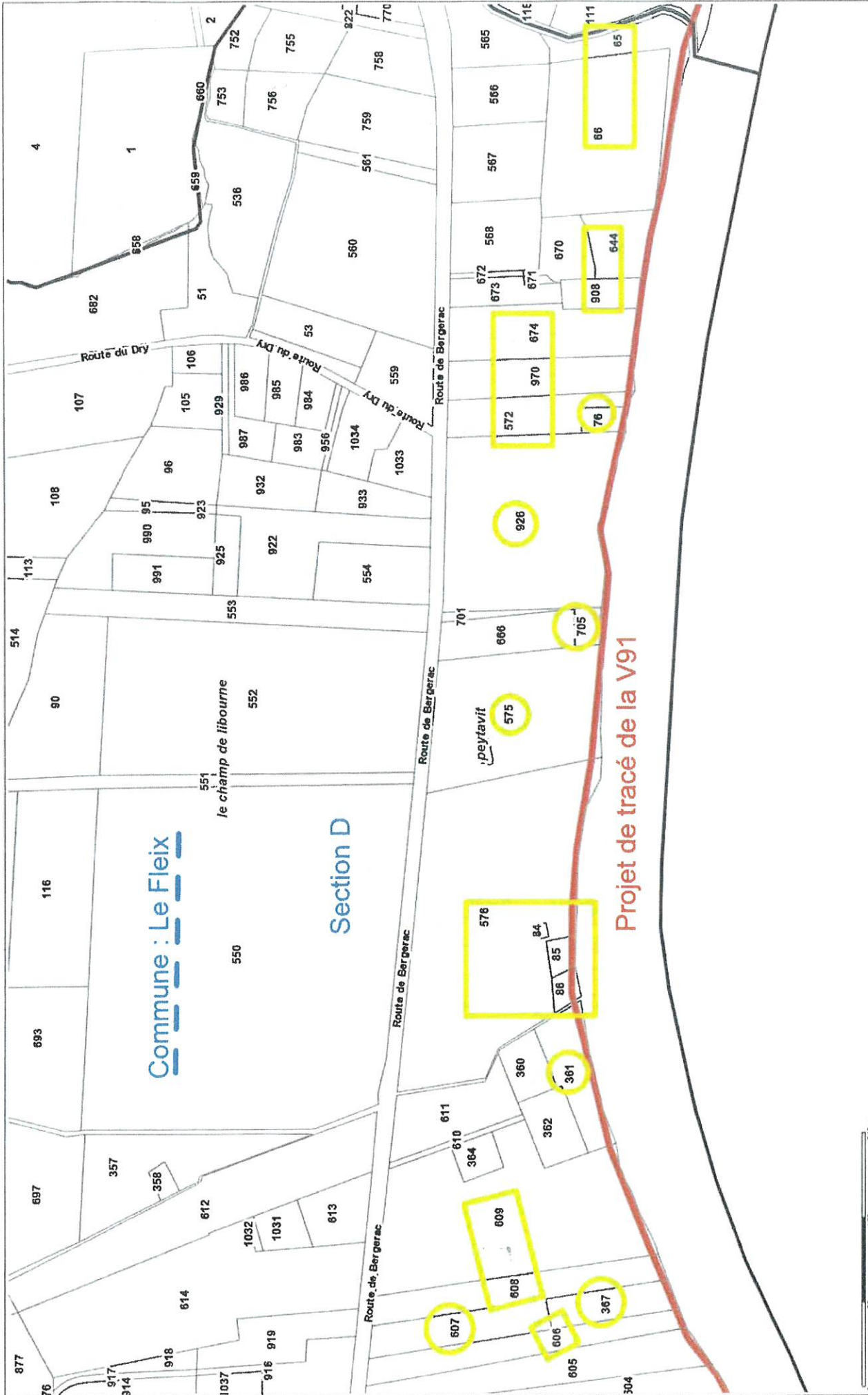


Projet de tracé de V91

# Commune de Saint-Pierre d'Eyraud - Section ZW



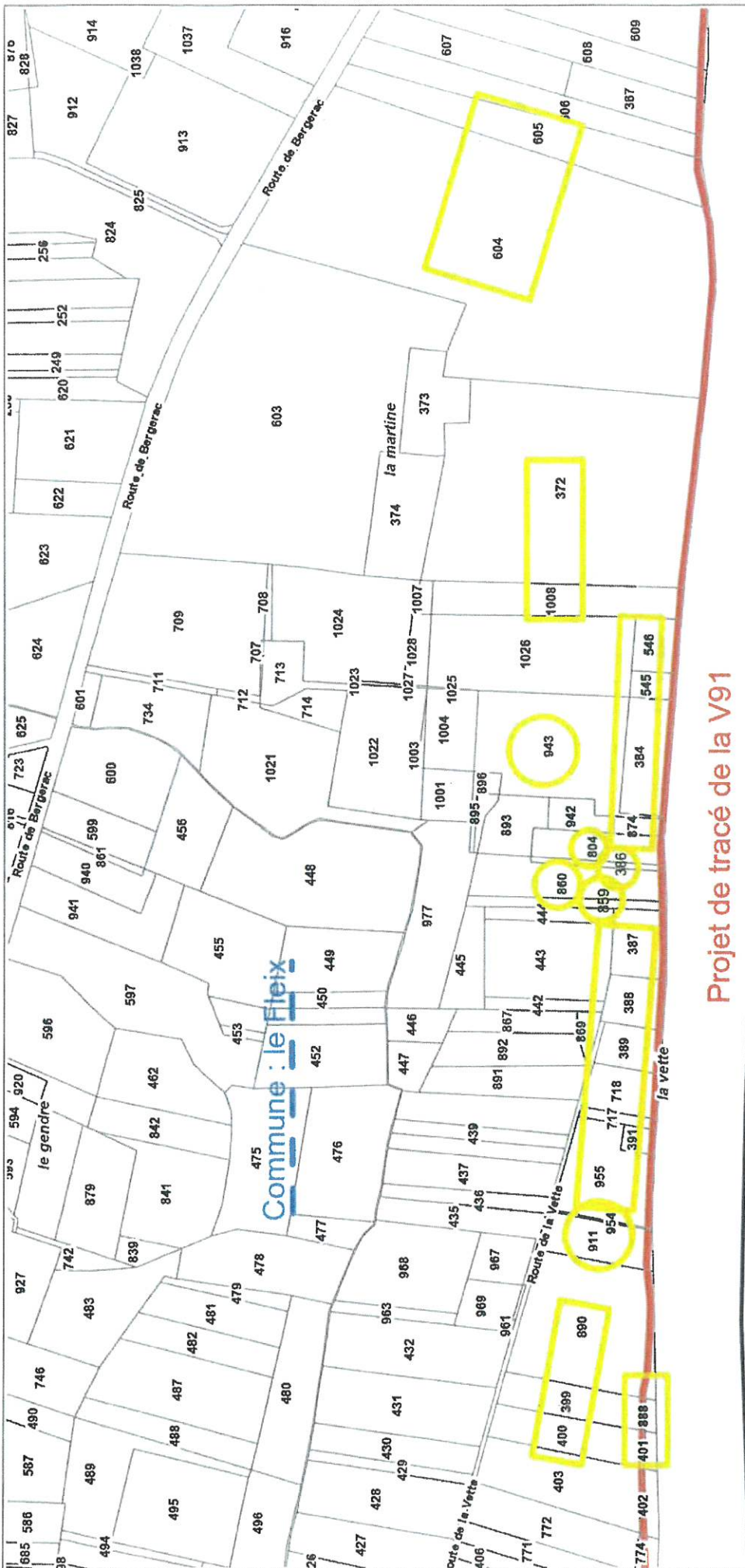




Edité le 22/12/2023 - Echelle : 1:2500 - Format : A3

Terrains V91 - Le Fleix Est





Projet de tracé de la V91

Terrains V91 - Le Fleix



Commune de la parcelle	Référence cadastrale	Lieu-dit parcelle	Propriétaires	Propriétaire(s) pour adressage	Adresse postale propriétaire	Droit	Plan
PRIGONRIEUX (24340)	YB 36	Russel Ouest	M. Xavier DOUCET	M. Xavier DOUCET	350 route du Fleix 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	1
PRIGONRIEUX (24340)	YB 35	Russel Ouest	Mme Nathalie VOYNET M. Jean-Christophe VOYNET	M. et Mme VOYNET Jean-Christophe & Nathalie	65 rue Commandant Pierre Pinson 24130 PRIGONRIEUX	Propriétaire indivis Propriétaire indivis	
LA FORCE (24222)	ZH 9	Russel	GFA DOMAINE DE CASTANG SC PARTI	M. HERMAN	"Domaine de Castang" 24100 SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	Propriétaire	
LA FORCE (24222)	ZB 205	9 rue de la Béarnaise	SCI GENTEVILLE ET RELLEK	Mme Sonia Villegente	57 chemin Gaston 33140 VILLENAYE-D'ORNON	Propriétaire	2
LA FORCE (24222)	ZB 185, ZB206	La Béarnaise	M. Thomas TRABALZINI	M. Thomas TRABALZINI	9 rue de la Béarnaise 24130 LA FORCE	Propriétaire	
LA FORCE (24222)	ZB 186, ZB 188, ZB 146	La Béarnaise La Béarnaise	M. David NOEL Mme Céline NOEL	M. et Mme NOEL David et Céline	9b rue de la Béarnaise 24130 LA FORCE	Propriétaire indivis	
LA FORCE (24222)	ZB 59	2043 route de la Dordogne	M. Olivier CHAUVETON Mme Caroline CHAUVETON	M. et Mme CHAUVETON Olivier et Caroline	La Béarnaise 2051 route de la Dordogne	Propriétaire indivis	3
LA FORCE (24222)	ZB 58, 1, 3	2099 route de la Dordogne	Mme Rodelima MURRAY M. Matthew MURRAY	M. et Mme MURRAY Matthew et Rodelima	Pol Ind Estepona Edison No 2 29680 Malaga Espagne	Propriétaire indivis	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZL 44, 43, 42, 45	La Béarnaise	Mme Rodelima MURRAY M. Matthew MURRAY	M. et Mme MURRAY Matthew et Rodelima	Pol Ind Estepona Edison No 2 29680 Malaga Espagne	Propriétaire indivis	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZR 191	34 route du Sablier	GFA LE SABLIER	GFA LE SABLIER	Par M. Sylvain ROOY 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	4
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 85, ZW 57, ZW 86,	LE RIMBET	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE DE CASTANG	GFA DU DOMAINE DE CASTANG	"CASTANG" 24100 SAINT-LAURENT DES VIGNES	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 56	LE RIMBET	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE DE CASTANG	GFA DU DOMAINE DE CASTANG	"CASTANG" 24100 SAINT-LAURENT DES VIGNES	Propriétaire indivis	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW0058	37 DE COUTOU	M DEVLIN JAMES	M DEVLIN JAMES	3645 SOUTH TROPICAL TRAIL 32952 MERRIT ISLAND FLORIDA ETATS-UNIS	Propriétaire	4
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 92, ZW 91	77 RTE DE COUTOU	MME BREISCH ANNE-LISE	MME BREISCH ANNE-LISE	0149 AV DU MARECHAL LECLERC 33220 PINEUILH	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 89, ZW 90	77 RTE DE COUTOU	MME BATHEROSSE ANNE-LAURE	MME BATHEROSSE ANNE-LAURE	77 ROUTE DE COUTOU 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW22	241 DU VIGNAUD	M JECKER JEREMY	M JECKER JEREMY	0241 CHEMIN DU VIGNAUD 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	4
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 98	LE VIGNAUD	M LEYMEREGIE LOIC	M LEYMEREGIE LOIC	BOURG OUEST 24480 BOUILLAC	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 64, ZW 70, ZW 94, ZW 100, ZW 101, ZW 96	Le Vignaud	M. Henri VAN TIENEN Mme Jacoba VAN TIENEN	M. Henri VAN TIENEN Mme Jacoba VAN TIENEN	260 chemin du Vignaud 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD Kwekekelstraut 66 Gorinchem 420 Jv Pays-Bas	Propriétaire indivis Propriétaire indivis	

Zone d'étude V91

Commune de la parcelle	Référence cadastrale	Lieu-dit parcelle	Propriétaires	Propriétaire(s) pour adressage	Adresse postale propriétaire	Droit	Plan
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 102	Le Vignaud	Mme Danièle MICOYNE	Mme Danièle MICOYNE	605 route du Landet 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	PROPRIETAIRE INDIVISION SIMPLE	
			Mme GONTHIER-MICOYNE CHRISTINE	Mme GONTHIER-MICOYNE CHRISTINE	8 RUE DES GENEVRIERS 24190 DOUZILLAC	PROPRIETAIRE INDIVISION SIMPLE	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 99, ZW 102	Le Vignaud	Mme Danièle MICOYNE	Mme Danièle MICOYNE	605 route du Landet 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 19	La Mouthé	M. Germain DUTREUILH	M. Germain DUTREUILH	240 chemin de la Mouthé 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 40	La Mouthé	M. Germain DUTREUILH	M. Germain DUTREUILH	240 chemin de la Mouthé 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 42	La Mouthé	Mme Patricia BOUQUEY	M. et Mme BOUQUEY Stéphane et Patricia	241 chemin de la Mouthé 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire indivis	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 43	La Mouthé	M. Germain DUTREUILH	M. Germain DUTREUILH	240 chemin de la Mouthé 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 41	La Mouthé	Mme Marie LORENT	Mme Marie LORENT	240 chemin de la Mouthé 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Propriétaire	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD (24487)	ZW 111	240 chemin de la Mouthé	Mme Marie LORENT	Mme Marie LORENT	240 chemin de la Mouthé 24130 SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	Nu-propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 65, D66	Coutou	GFA TUILLIERE	M. Pierre HERMAN	2 avenue du Péngord 24680 GARDONNE	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 644	Coutou	LES VERGERS DE PEYTAVIT	LES VERGERS DE PEYTAVIT	Claud 33220 PORT-SAINT-FOY-ET-PONCHAPT	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 908	2296b route de Bergerac	SCI DU PAPILLON	SCI DU PAPILLON	Coutou 2296b route de Bergerac 24130 LE FLEIX	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 674	Coutou	LES VERGERS DE PEYTAVIT	LES VERGERS DE PEYTAVIT	Claud 33220 PORT-SAINT-FOY-ET-PONCHAPT	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 970	2198 route de Bergerac	Mme Renée BELLEVERT M. Guy BELLEVERT	M. et Mme BELLEVERT Guy et Renée	1 rue des Ormes 24100 BERGERAC	Propriétaire indivis	5
LE FLEIX (24182)	D 572	Coutou	M. Jean-Luc MOLENAT Mme Agnès MOLENAT	M. et Mme MOLENAT Jean-Luc et Agnès	2162 route de Bergerac 24130 LE FLEIX	Propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 76	2162 route de Bergerac	Mme Maureen BARKER	Mme Maureen BARKER	Wrays Crutchfield Lane Hookwood Rh6 Oht Royaueme-Uni	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 926	2104 route de Bergerac	Mme Dominique GEST	Mme Dominique GEST	1960 route de Bergerac 24130 LE FLEIX	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 705	Peytavit Est	M. Patrick REZE	M. Patrick REZE	1870 route de Bergerac 24130 LE FLEIX	Propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 575	Peytavit Est	Mme Agnès REZE	Mme Agnès REZE	Apt 1352 étage 5 13 cité Victor Thuillat 87100 LIMOGES	Propriétaire indivis	

Commune de la parcelle	Référence cadastrale	Lieu-dit parcelle	Propriétaires	Propriétaire(s) pour adressage	Adresse postale propriétaire	Droit	Plan
LE FLEIX (24182)	D 576, D85, D 86, D610	Peytavit Est	GFA TUILLIERE	M. Pierre HERMAN	2 avenue du Périgord 24680 GARDONNE	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 361	Peytavit Ouest	Mme Cynthia WOJICK	Mme Cynthia WOJICK	21045 -537 7367 Broken Staff Columbia Maryland Etats-Unis	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 609, D 608, D 367, D606	Peytavit Ouest	GFA TUILLIERE	M. Pierre HERMAN	2 avenue du Périgord 24680 GARDONNE	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 605, D604, D 372	La Martine	GFA TUILLIERE	M. Pierre HERMAN	2 avenue du Périgord 24680 GARDONNE	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 1008, D 546, D 545	La Martine	M. Damien SORBIER Mme Élise IZAC	Mme Élise IZAC & M. Damien SORBIER	La Martine 632 route de Bergerac 24130 LE FLEIX	Propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 384	La Martine	Mme Linda TALBOT	Mme Linda TALBOT	Chequers End Northampton Road	Propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 943	632c route de Bergerac	M. David HEARMON	M. David HEARMON	Bicester Oxon OX25 3qh Royaume-Uni	Propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 874	La Martine		M. Jacques DESSAIGNE	632a route de Bergerac 24130 LE FLEIX	Usufruitier	
LE FLEIX (24182)	D 804	La Martine					
LE FLEIX (24182)	D 386	La Martine	Consorts DESSAIGNE		632a route de Bergerac 24130 LE FLEIX	Nu-propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 860	632a route de Bergerac					
LE FLEIX (24182)	D 859	La Martine			44 rue Kleber 33800 BORDEAUX	Nu-propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 387	La Vette Est	Mme Josette CLERMONT	M. et Mme CLERMONT Jean et Josette	1312 route de la Vette 24130 LE FLEIX	Propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 388	1312 route de la Vette	M. Jean CLERMONT				
LE FLEIX (24182)	D 389	1304 route de la Vette	Mme Marie ELIOTOUT	Mme Marie ELIOTOUT	1304 route de la Vette 24130 LE FLEIX	Usufruitier	6
LE FLEIX (24182)	D 718	La Vette Est					
LE FLEIX (24182)	D 717	La Vette Est	M. Paul TYLER	M. et Mme TYLER Paul et Diane	1220 route de la Vette 24130 LE FLEIX	Propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 391	1220 route de la Vette					
LE FLEIX (24182)	D 955	La Vette Est	Mme Diane TYLER				
LE FLEIX (24182)	D 954	La Vette Est					
LE FLEIX (24182)	D 911	1120 route de la Vette	M. Jean-Luc MORA	M. Jean-Luc MORA	1120 route de la Vette 24130 LE FLEIX	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 890	1028 route de la Vette	M. Léon SAMAMA Mme Nelly SAMAMA	M. et Mme SAMAMA Léon et Nelly	1028 route de la Vette 24130 LE FLEIX	Propriétaire indivis	
LE FLEIX (24182)	D 888, D399	La Vette Est	M. Jean BARTHES	M. Jean BARTHES	Avenue du Mal Juin 24130 LE FLEIX	Propriétaire	
LE FLEIX (24182)	D 401, D400	La Vette Est	SCI MULLOY	SCI MULLOY	Par Mark Mulloy 960 route de la Vette 24130 LE FLEIX	Propriétaire	